

Si vous rencontrez des difficultés sur la question du choix d'une école, n'hésitez pas à contacter l'un des services suivants :

AIDDES : 0483/357.429
(Schaerbeek)
Atmosphères AMO : 02/218.87.88
(Schaerbeek)
Atouts Jeunes AMO : 02/410.93.84
(Molenbeek)
CJD : 02/660.91.42
(Auderghem)
Coordination des Ecoles de Devoirs de Bruxelles : 02/411.43.30
(Molenbeek)
Délégué Général aux Droits de l'Enfant : 02/223.36.99
(Bruxelles)
Dynamo AMO : 02/332.23.56
(Forest)
FAPEO : 02/527.25.75
(Etterbeek)
Infor Jeunes Bruxelles : 02/514.41.11
(Bruxelles)
Infor Jeunes Laeken : 02/421.71.31
(Laeken)
Itinéraires AMO : 02/538.48.57
(Saint-Gilles)
Samarcande AMO : 02/647.47.03
(Etterbeek)
SIMA : 02/219.45.89
(Saint-Josse)
Solidarité – Savoir : 02/513.54.66
(Molenbeek)
SOS Jeunes - Quartier Libre AMO : 02/512.90.20
(Ixelles)
TCC Accueil AMO : 02/521.18.30
(Anderlecht)

Avec le soutien de:



Éditeur responsable:
Collectif Marguerite
Chantal Massaer
Bld Emile Bockstael, 360D/11
1020 Laeken
www.inforjeunes.eu

APED . Atmosphères AMO . Atouts Jeunes AMO .
Bruxelles J . CGé . CIDJ . CJD .
Coordination des Ecoles de Devoirs de Bruxelles .
CSC Bruxelles . Délégué Général aux Droits de
l'Enfant . Dynamo AMO . FAPEO . Calame .
Fédération des Etudiants Francophones (FEF) .
Infor Jeunes Laeken . Infor Jeunes Bruxelles .
Itinéraires AMO . Le Seuil SAS .
Ligue des Droits de l'Enfant .
Ligue des Droits de l'Homme . SOS Jeunes - Quartier
Libre AMO . Samarcande AMO . SIMA .
Solidarité Savoir . TCC Accueil AMO . ULB .



*Faire le choix de
son école primaire*



*Nous voulons de
bonnes écoles pour
nos enfants !*

*Etape 2
Primaire*

N'hésitez pas à...

- Vous faire accompagner, si vous ne vous sentez pas à l'aise pour rencontrer seul(e) la direction par des associations ou des services de traduction.
- Visiter l'école quand elle est ouverte, pendant les heures scolaires (observez les murs, la décoration, les panneaux pédagogiques, le réfectoire).
- Participer aux journées « porte ouverte » : pour découvrir des projets, les lieux, les enseignants, les élèves.
- Poser des questions à votre entourage tout en gardant à l'esprit que ce qui est bien pour les autres ne l'est pas forcément pour soi : chacun a ses priorités.
- En cours d'année, à utiliser le journal de classe comme cahier de communication des parents vers l'instituteur pour vos questions : un petit mot pour demander un rendez-vous, noter une question par rapport à un devoir ou un contrôle particulièrement difficile, informer d'éventuels problèmes de santé, souci familial. Avec les plus âgés, communiquer avec discrétion les questions plus personnelles qui touchent l'enfant dans son affect (brimades, moqueries, violence) et dans son intimité (dispense de piscine pour les jeunes filles indisposées, absence de poubelles dans les toilettes pour les mêmes raisons).
- Demander le projet d'établissement.

Questions de parents...

- Puis-je accompagner mon enfant en classe le jour de la rentrée ? Et les autres jours ? Où dois-je le conduire : barrière, couloir, classe, cours ? A quelle heure ?

- Où se passe la garderie le matin (prix) ? Mon enfant peut-il y prendre son petit déjeuner ?
- Quelles sont les règles vestimentaires (uniforme, tenue de gym, couvre-chef, voile ...)?
- Quelles sont les règles de vie : à la garderie, en classe, dans les couloirs, dans la cour de récréation, dans le réfectoire ?
- De quel matériel scolaire a-t-il besoin ? Existe-t-il des achats groupés ?
- L'école dispose-t-elle d'une salle de gym, bibliothèque, salle informatique, cantine, salle de garderie, d'étude ?
- Comment sont organisées les récréations : cours à part, jeux, accès aux toilettes, surveillance, préau, cours intérieure ?
- Comment sont organisées les collations : en classe, collectives (coût), équilibrées, ... ?
- Comment se passe le temps de midi ?
 - Le retour à la maison à midi est-il possible ? est-il obligatoire si les parents ne travaillent pas ?
 - Réfectoire, repas, chaud, surveillance, repas préparés par l'école, gestion des allergies alimentaires, menus différenciés (halal, végétarien), possibilité de conserver ses « tartines » dans un frigo ?

Adresse et numéro utiles :

Direction générale de l'enseignement
obligatoire

Rue A. Lavallée, 1 – 1080 Bruxelles

N° Vert : 0800 20 000

www.enseignement.be

- Mon enfant pourra-t-il participer à des activités extrascolaires : lesquelles, à quel prix ? Par qui sont-elles organisées ?
- Mon enfant ira-t-il à la piscine ?
- Quelles sont les activités obligatoires et facultatives : coût et système de paiement ?
- Quels sont les projets particuliers de l'école ?
 - Apprentissage d'une deuxième langue
 - Classe de dépaysement, visites
 - Action de solidarité
 - Culturel
 - Sportif
 - Citoyen
- Existente-ils des devoirs ? Sont-ils notés ? Comment sont organisées les évaluations ? Comment la remédiation est-elle organisée ?
- Si mon enfant rencontrait des difficultés d'apprentissage ou de comportement, qu'est-ce qui se passe ? Y a-t-il un médiateur scolaire ?
- L'école accueille-t-elle des enfants en situation d'handicap ?
- Comment sont organisés les cours de religion et philosophie ?
- Quand puis-je rencontrer les enseignants ?
- Existe-t-il une association de parents ? Un comité des fêtes ? Une amicale ?
- Comment est préparé le passage en secondaire ?

Bases légales :

- Décret du 24/07/1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre.
- Arrêté royal du 29 juin 1984 relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire.